

SÉANCE DU 6 JUILLET 2022

DECISION N°2022 / 85 / LIGNE THT PETIT-CAUX-AMIENS / 1

CREATION D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION DE PETIT-CAUX A AMIENS (76,80)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et le 2° de l'article L.121-9,
- vu le courrier de saisine du 15 juin 2022 de Mme Delphine PORFIRIO, représentant RTE, relatif au projet de renforcement du réseau de 400.00 Volts de PETIT-CAUX à AMIENS,

après en avoir délibéré,

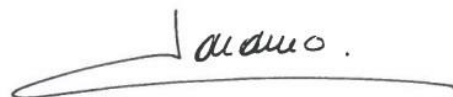
décide :

Article 1 : Mme Priscilla CASSEZ et Mme Marie-Claire EUSTACHE sont désignées garantes de la concertation préalable sur le projet de renforcement du réseau de 400.00 Volts de PETIT-CAUX à AMIENS.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, conformément aux dispositions du 2° de l'article L.121-9.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO